

politique? Livrer la copie pour une mise en œuvre effective des nouveaux parcours de formation dès septembre 2018. Un pari qui sera tenu à la suite d'un ultime vote favorable sur les nouveaux référentiels le 22 janvier en CPC, au cours duquel seuls FO et la CGT ont voté contre, la CFDT s'étant abstenue sur le socle commun des formations.

Le socle commun toujours clivant

Aujourd'hui, tous les acteurs impliqués s'accordent au moins sur un point: s'ils ont certes fait l'objet d'un «toiletage», les nouveaux référentiels dans leur version encore provisoire ne comportent pas de changement révolutionnaire. Les spécificités de chaque métier sont préservées, quelques notions disparaissent, comme celle «d'expertise» et de «service social» dans le DEASS, quand de nouvelles compétences apparaissent. L'Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (Unaforis) a aussitôt salué «la réussite du processus de production collectif» autour de cette nouvelle offre de formation. De son côté, Didier Bertrand, membre du collectif Avenir éducateurs, regrette «que la référence à la clinique et à l'institution apparaissent très peu, alors qu'elles sont essentielles pour faire vivre les valeurs du travail social. Je suis dubitatif, même si nous avons réussi à limiter la casse grâce à notre mobilisation».



Il y a une confusion entre compétences et connaissances, spécifiques et partagées, dans le socle commun.

Michel Leclerc, secrétaire fédéral Interco-CFDT

Tout au long du processus, jusque dans la dernière ligne droite, le socle commun de compétences aura cristallisé les débats. «Nous dénonçons un défaut de méthode, car les compétences renvoient à la construction d'une professionnalité sur le lieu d'immersion professionnelle, distincte en fonction du diplôme préparé, explique Christine Sovrano, représentante de la CGT à la CPC. Dans les nouveaux référentiels, certaines compétences sont considérées comme partagées s'il existe des connaissances communes. Mais "instaurer une relation", une compétence inscrite dans les cinq diplômes car elle est à la base de tout travail d'accompagnement, ce n'est pas une compétence partagée. Cela ne veut pas dire la même chose pour une éducatrice de jeunes enfants avec un bébé de 3 mois que pour une éducatrice spécialisée avec une personne autiste».

Même analyse du côté de la CFDT: se déclarant très «impliquée» dans le processus, elle regrette comme d'autres un travail «à marche forcée», l'ultime vote en CPC intervenant trois jours après la réception des référentiels. «Il y a une confusion entre compétences et connaissances, spécifiques et partagées, dans le socle commun; les documents n'étant pas finalisés, nous n'avons pas souhaité engager notre fédération», déclare Michel Leclerc, secrétaire fédéral Interco. Mais pour Denis Vallance, président de l'Unaforis, ce socle commun doit être replacé dans une perspective de long terme. «Il est l'illus-



© Christophe Boulize

➤ Manuel Pélissié, président de la CPC au titre de la Fédération d'employeurs Nexem et directeur général de l'IRTS Paris-Ile de France.

tration même de ce que nous souhaitons pour le travail social de demain. Je suis favorable à la reconnaissance de la spécificité des métiers, mais une base commune de formation est importante pour la reconnaissance du travail social. Cela lui évitera d'être balayé par une approche beaucoup plus économiste, qui voit déjà apparaître des tas de métiers intermédiaires dans le secteur de l'action sociale.»

Une liberté d'application

Manuel Pélissié, président de la CPC au titre de la Fédération d'employeurs Nexem et directeur général de l'IRTS Paris-Ile de France, partage cette analyse. «Cette histoire de "casse des métiers" m'est totalement étrangère. L'important est que le socle commun ait du sens et une finalité: rendre plus visible le champ disciplinaire du travail social. J'étais plutôt favorable au diplôme unique, qui pouvait comporter des spécialités optionnelles, comme cela se pratique dans d'autres pays qui se débrouillent très bien avec seulement 3 à 4 diplômes.» Au-delà du contenu, les référentiels ne disent rien aujourd'hui du volume de socle commun dans les formations. Or pour les syndicats et les associations professionnelles, 30% est un maximum, quand les représentants des employeurs prônent plutôt 40 voire 50%. La parution des décrets et arrêtés officialisant ces référentiels fin mars-début avril livrera le verdict.

«Une liberté sera laissée aux centres de formation, car l'important c'est la mise en œuvre et non pas le "comment"», poursuit Manuel Pélissié. L'Unaforis ne cache toutefois pas que «le calendrier sera tendu» pour les écoles, auxquelles il reste six mois pour intégrer les nouveaux référentiels dans les parcours de formation, obtenir l'agrément du conseil régional et l'accréditation du ministère de l'enseignement supérieur. Car le passage au grade licence signe le rapprochement avec les universités, loin d'être évident, que ce soit sur le plan géographique pour certains établissements éloignés des grands pôles universitaires, ou sur le plan pédagogique. «Les formations du travail social ne sont pas les premières priorités dans l'esprit d'un président d'université», reconnaît Denis Vallance. Exemple en Lot-et-Garonne, où l'école de travail social de Marmande (Ades) anticipe depuis septembre 2017 l'intégra-